

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HAGENBACH

# Réunion du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 du mois de mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 19 mars 2018 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy BACH, Maire.

**Ont assisté à la présente réunion:** Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1<sup>er</sup> adjoint, STEMMELEN Marc, 2<sup>ème</sup> adjoint, M. LIEBY Michel, Mmes FREY Caroline, ZINK Astride, WERSINGER Monique, MM. BOESCH Éric, DELEIGNIES Bernard, WERSINGER Michael, Mme BENJAMIN Carole, M. MARTIN Claude, Mmes WALTER Nathalie, SCHULL Sandrine.

**Absents excusés:** SCHITTLY Benoît, 3<sup>ème</sup> adjoint,

**Procurations:** 0

### ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du compte rendu du CM du 13 décembre 2017
- 2.- Remplacement du défibrillateur situé sur l'arrière de la mairie
- 3.- Vente d'une propriété sise au 13 rue des Bleuets à Hagenbach – levée du droit de résolution
- 4.- Remplacement de 2 poteaux d'incendie
- 5.- Forêt communale – ONF – programme de travaux patrimoniaux 2018
- 6.- Association Cyclo Trotters Passion – demande de subvention exceptionnelle
- 7.- ASHB - demande de subvention exceptionnelle
- 8.- Renouvellement de la convention relative à l'adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation en Prévoyance mise en concurrence par le Centre de Gestion.
- 9.- Présentation et approbation de divers rapports annuels 2017
- 10.- Association cynégétique du Forst : agrément d'un nouveau partenaire
- 11.- Création d'un poste d'agent technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

### **1.- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CM DU 13 DECEMBRE 2017**

Le procès-verbal de la dernière séance a été communiqué à l'ensemble du conseil municipal qui l'a lu et adopté.

### **2.- REMPLACEMENT DU DEFIBRILLATEUR SITUE SUR L'ARRIERE DE LA MAIRIE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de remplacer le défibrillateur installé à l'arrière de la Mairie à l'entrée de la rue des Juifs. Ce défibrillateur est en fin de vie, abîmé par les intempéries.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'offre de l'entreprise CARDIA PULSE, 16 rue de Vendenheim, 67116 REICHSTETT, concernant la fourniture d'un défibrillateur DAE MEPAD type DEA ou DSA pour un montant de 1 727.00 € HT soit 2 072.40 € TTC. Cette facture sera inscrite au budget primitif 2018 à l'article 2158 « autres installations, matériel et outillage technique » opération 195 « équipement en défibrillateur ».

### **3.- LEVEE DU DROIT DE RESOLUTION - VENTE D'UNE PROPRIETE SISE AU 13 RUE DES BLEUETS A HAGENBACH**

Une demande de main levée de droit de résolution a été adressée à la commune de Hagenbach concernant : Monsieur Pierre GRIENENBERGER, propriétaire d'une maison située à HAGENBACH, 13 rue des Bleuets, cadastré section 13 parcelle N° 212/64 lieudit « Auf dem Kumpf » d'une contenance de 06.74 ares. Ceux-ci sont grevés d'un droit à la résolution en cas de non-exécution de conditions particulières au profit de la commune. Aucune limite n'a été stipulée au titre de la durée d'inscription de ce droit au Livre Foncier. Ce droit de résolution n'a plus de raison d'être.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la Maire à donner mainlevée du droit de résolution inscrit au profit de la commune à charge de la parcelle ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la procuration pour donner mainlevée ainsi que l'acte à intervenir.

### **4.- REMPLACEMENT DE 2 POTEAUX D'INCENDIE**

#### ***11.1- Remplacement du PI – 11 rue des Bleuets***

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis concernant, dans la rue des Bleuets, la suppression de l'ancien poteau d'incendie obsolète et le remplacement quelques mètres plus loin, à la limite des propriétés, par un nouveau PI DN 100.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre,

- approuve l'offre de l'entreprise SUEZ Eau France pour un montant de 3 714.05 € HT
- autorise le Maire à signer la commande.

Le décompte total (avec les prestations annexes du SIAEP) est de 4 271.16 € et sera à payer au SIAEP de Ammertzwiller-Balschwiller. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2018 au compte 21538/155.

#### ***11.2- Remplacement du PI – 19 rue d'Eglingen***

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis concernant le remplacement d'un poteau d'incendie obsolète par un nouveau PI DN 100 dans la rue d'Eglingen.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre,

- approuve l'offre de l'entreprise SUEZ Eau France pour un montant de 2 502.75 € HT
- autorise le Maire à signer la commande.

Le décompte total (avec les prestations annexes du SIAEP) est de 2 878.16 € et sera à payer au SIAEP de Ammertzwiller-Balschwiller. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2018 au compte 21538/155.

### **5.- FORET COMMUNALE – ONF – PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX 2018**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 abstention et 0 contre,

- ❖ approuve le programme d'actions pour l'année 2015 présenté par l'Office National des Forêts et préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt communale et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001.
  - travaux sur limites et parcellaire pour 1 302.00 € HT
  - travaux sylvicoles pour 1 221.00 € HT
  - travaux divers (dénombrement et réception des bois de chauffage) pour 121.00 € HT
- ❖ Délègue le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal

- ❖ Vote les crédits correspondants à ce programme :  
- 2 644.00 € HT (3 172.80 € TTC) pour le programme d'actions.

## **6.- ASSOCIATION CYCLOTROTTERS PASSION – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Mme SCHULL Sandrine quitte la salle. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner une subvention exceptionnelle de 700.00 € à l'association Cyclo Trotters Passion, 6 rue de Cernay -68210- HAGENBACH comme participation à l'achat de 4 tentes pliantes de qualité. Cette somme sera prise à l'article 6574 - subvention divers 2018 N°27.

## **7.- ASHB - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner une subvention exceptionnelle de 250.00 € à l'association sportive de HAGENBACH-BUETHWILLER pour soutenir l'organisation des « 24 heures de l'EHB ». Cette somme sera prise à l'article 6574 - subvention divers 2017 N°28.

## **8.- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION A LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION EN PREVOYANCE MISE EN CONCURRENCE PAR LE CENTRE DE GESTION.**

### **EXPOSE PREALABLE**

Le Maire informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

## **LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Assurances ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 ;

**Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 14 novembre 2017 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque Prévoyance ;

**Vu** la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 20 novembre 2017 de mettre en place une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque Prévoyance complémentaire pour les collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat ;

**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 21 mars 2018 ;

**Vu** l'exposé du Maire ou du Président ;

Le Conseil Municipal

### **Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire ;

**PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**DÉTERMINE** le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la Prévoyance :

La valeur estimée de la participation financière (en chiffres uniquement) est :

- de 360.00 € par an et par agent

## **9.- PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT 2017 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2017 du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin. Ce rapport n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **10.- ASSOCIATION CYNEGETIQUE DU FORST : AGREMENT D'UN NOUVEAU PARTENAIRE**

Monsieur WENGER Pierre, Président de l'association cynégétique du Forst (locataire de la chasse de Hagenbach), demande l'accord de la commune pour l'agrément d'un nouveau partenaire que l'association cynégétique du Forst souhaite s'adjoindre. :

- Monsieur **Claude FERT**, né le 18 juillet 1946 à BESIERS -34- domicilié 1 rue de Dietwiller, - 68440-ESCHENTZWILLER

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'agrément présentée par M. Pierre WENGER, Président de l'Association cynégétique du FORST, locataire de la chasse communale.

## **11.- CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

**Le Conseil Municipal,**

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 1° de l'article 3 ;
- Vu le budget de la collectivité territoriale ;
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

Considérant que la collectivité territoriale peut être confrontée à un besoin de personnel temporaire ;

Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'Adjoint technique territorial (*échelle C1*) à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

### **Décide**

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 26 mars 2018, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'Adjoint technique territorial (*échelle C1*) est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : Le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité.

Article 3 : L'autorité territoriale est autorisée à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel temporaire.

Article 34 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

**APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE HAGENBACH**  
**Séance du 26 mars 2018**

**Ordre du jour :**

- 1.- Approbation du compte rendu du CM du 13 décembre 2017
- 2.- Remplacement du défibrillateur situé sur l'arrière de la mairie
- 3.- Vente d'une propriété sise au 13 rue des Bleuets à Hagenbach – levée du droit de résolution
- 4.- Remplacement de 2 poteaux d'incendie
- 5.- Forêt communale – ONF – programme de travaux patrimoniaux 2018
- 6.- Association Cyclo Trotters Passion – demande de subvention exceptionnelle
- 7.- ASHB - demande de subvention exceptionnelle
- 8.- Renouvellement de la convention relative à l'adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation en Prévoyance mise en concurrence par le Centre de Gestion.
- 9.- Présentation et approbation de divers rapports annuels 2017
- 10.- Association cynégétique du Forst : agrément d'un nouveau partenaire
- 11.- Création d'un poste d'agent technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procuration
BACH Guy	Maire		
ROCHEREAU Philippe	1 <sup>er</sup> Adjoint		
STEMMELEN Marc	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
SCHITTLY Benoît	3 <sup>ème</sup> Adjoint	Absent excusé	
LIEBY Michel	Conseiller municipal		
FREY Caroline	Conseillère municipale		
ZINK Astride	Conseillère municipale		
WERSINGER Monique	Conseillère municipale		
BOESCH Eric	Conseiller municipal		
DELEIGNIES Bernard	Conseiller municipal		
WERSINGER Michael	Conseiller municipal		
BENJAMIN Carole	Conseillère municipale		
MARTIN Claude	Conseiller municipal		
WALTER Nathalie	Conseillère municipale		
SCHULL Sandrine	Conseillère municipale		